

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 14

7 janvier 2005

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| 3rd Way S.A., Luxembourg | 659 | Equinox Investment Company S.C.p.A., Luxembourg | 667 |
| Abitare il Tempo S.A., Peppange | 667 | Equinox Investment Company S.C.p.A., Luxembourg | 669 |
| Aerogolf Energy & Management, S.à r.l., Senningerberg | 649 | European Retail Enterprises, S.à r.l., Luxembourg | 641 |
| Air Marine Luxembourg S.A., Luxembourg | 660 | French Parfums International S.A., Luxembourg | 660 |
| Aquatel River Cruises Line S.A., Luxembourg | 651 | G & P Technologies S.A., Grevenmacher | 646 |
| Aquatel River Cruises Line S.A., Luxembourg | 651 | Galeace S.A., Luxembourg | 652 |
| (L')Armathan S.A., Luxembourg | 639 | Galeace S.A., Luxembourg | 652 |
| (L')Armathan S.A., Luxembourg | 639 | Galeace S.A., Luxembourg | 652 |
| Art Project, S.à r.l., Luxembourg | 661 | Galeace S.A., Luxembourg | 652 |
| Art Project, S.à r.l., Luxembourg | 661 | Garches Holding S.A., Luxembourg | 630 |
| Avimmo S.A., Luxembourg | 671 | Glengariff Company, S.à r.l., Luxembourg | 641 |
| Bel Air Films International, S.à r.l., Luxembourg | 627 | Hadmount S.A., Luxembourg | 649 |
| Belem S.A.H., Luxembourg | 655 | Hadmount S.A., Luxembourg | 650 |
| Belem S.A.H., Luxembourg | 655 | Hadmount S.A., Luxembourg | 650 |
| BLS Energieplan Ingenieurs Conseils, S.à r.l., Luxembourg | 644 | Hadmount S.A., Luxembourg | 650 |
| Blue Bird Holding S.A., Luxembourg | 627 | Hadmount S.A., Luxembourg | 650 |
| BMG S.A., Luxembourg | 627 | Hadmount S.A., Luxembourg | 650 |
| Brown Investment S.A., Luxembourg | 650 | Horizon Equity S.C.A., Luxembourg | 636 |
| C.T.-A S.A., Luxembourg | 672 | Horizon Equity S.C.A., Luxembourg | 638 |
| Calma Holding S.A., Luxembourg | 627 | Immobilière Espace Kirchberg B S.A., Luxembourg | 638 |
| Cargo-Trailer S.A., Foetz | 629 | Immobilière Espace Kirchberg B S.A., Luxembourg | 638 |
| City Transport International Group S.A., Luxembourg | 626 | Immobilière Espace Kirchberg B S.A., Luxembourg | 638 |
| Clavaine Soparfi S.A., Luxembourg | 629 | Indian Investment Company, Sicav, Luxembourg | 669 |
| Crea Haus Company, S.à r.l., Bertrange | 653 | Janus C.S. S.A., Janus Construction et Soudure, Luxembourg | 664 |
| Creola S.A., Luxembourg | 671 | Landeck S.A. Holding, Luxembourg | 628 |
| Dawimo, S.à r.l., Senningerberg | 633 | Landesbank Berlin - Girozentrale - Niederlassung, Luxembourg | 659 |
| Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg | 634 | Leisure Invest, S.à r.l., Luxembourg | 660 |
| Dexia Luxpart, Sicav, Luxembourg | 670 | Loewen Luxembourg (No. 4) S.à r.l., Luxembourg | 649 |
| Digital Funds, Sicav, Luxembourg | 670 | LSF3 French Hospitality Investments, S.à r.l., Luxembourg | 652 |
| Dyna +, S.à r.l., Luxembourg | 642 | Lubo Holding S.A., Luxembourg | 627 |
| E-Tronix Micro-Technologies S.A., Fischbach | 631 | Lux-Stratos | 629 |
| E-Tronix Micro-Technologies S.A., Fischbach | 633 | | |
| Energys Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach | 646 | | |
| Energys Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach | 646 | | |

| | | | |
|---|-----|---|-----|
| Lysidor S.A.H., Luxembourg | 672 | Surface Holding S.A., Luxembourg | 627 |
| M.M.A. International S.A., Luxembourg | 661 | Surface Holding S.A., Luxembourg | 627 |
| M.M.A. International S.A., Luxembourg | 661 | Tamir, S.à r.l., Luxembourg | 639 |
| Man RMF Investments Sicav, Luxembourg | 645 | Texon Controls, S.à r.l., Luxembourg | 667 |
| Motwit S.A.H., Luxembourg | 669 | Tinkelman S.A., Luxembourg | 630 |
| MTIS, S.à r.l., Pétange | 655 | Turnkey Europe S.A., Luxembourg | 640 |
| Prospector Holding S.A., Luxembourg | 628 | Turnkey Europe S.A., Luxembourg | 640 |
| Ratio International S.A. | 626 | UP | 630 |
| Rossini Lux Fund | 629 | Vanguard Investments S.A., Luxembourg | 654 |
| Rotaract Europe, A.s.b.l., Luxembourg | 655 | Variance Capital Management, S.à r.l., Luxem- | |
| Sailboat Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg | 671 | bourg | 641 |
| Seacharter S.A., Luxembourg | 664 | VDC Delta Lux S.A., Luxembourg | 656 |
| Sipur, S.à r.l., Luxembourg | 640 | Vivamust S.A., Bettembourg | 651 |
| Socinal S.A., Luxembourg | 672 | Vivamust S.A., Bettembourg | 651 |
| Soselux, S.à r.l., Luxembourg | 660 | Warburg Value Fund | 629 |
| Sujedo S.A.H., Luxembourg | 670 | Weis, S.à r.l., Luxembourg | 661 |

CITY TRANSPORT INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 68.495.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CITY TRANSPORT INTERNATIONAL GROUP S.A., tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en date du 18 octobre 2004, que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 octobre 2003 n'étant pas encore disponibles, leur approbation a été remise à une assemblée ultérieure.
- Le résultat de l'exercice au 31 octobre 2003 n'étant pas encore disponible, la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes a été remise à une assemblée ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

Administrateurs

Simon W. Baker
Dawn E Shand
Corinne Néré

Commissaire aux Comptes

TEMPLE AUDIT S.C.

Pour extrait conforme
S.W. Baker
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088968.3/1349/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

RATIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 89.309.

Société constituée le 26 septembre 2002 par-devant Maître Jean Joseph Wagner notaire de résidence à Sanem (G.D. de Luxembourg) publié au Mémorial C N° 1632 du 14 novembre 2002.

Mesdames Romaine Scheifer-Gillen, Marie-Fiore Ries-Bonani, Monsieur Vincenzo Arno', ainsi que Monsieur Alexis de Bernardi, commissaire aux comptes ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société RATIO INTERNATIONAL S.A. établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé le 25 octobre 2004.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089222.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

SURFACE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 36.727.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour la société

Signature

(088453.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

SURFACE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 36.727.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088412.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

LUBO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2249 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.044.

BMG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2249 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.656.

CALMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2249 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.725.

BEL AIR FILMS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès.

R. C. Luxembourg B 28.393.

BLUE BIRD HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.191.

EXTRAIT

Par jugement du 14 octobre 2004, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme LUBO HOLDING S.A., avec siège social à L-2249 Luxembourg, 4, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt. Il a également mis les frais à la charge du Trésor.

Pour publication et réquisition

M^e P. Barbier

Liquidateur

EXTRAIT

Par jugement du 14 octobre 2004, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme BMG S.A., avec siège social à L-2249 Luxembourg, 4, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt. Il a également mis les frais à la charge du Trésor.

Pour publication et réquisition

M^e P. Barbier

Liquidateur

EXTRAIT

Par jugement du 14 octobre 2004, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CALMA HOLDING S.A., avec siège social à L-2249 Luxembourg, 4, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt. Il a également mis les frais à la charge du Trésor.

Pour publication et réquisition
M^e P. Barbier
Liquidateur

EXTRAIT

Par jugement du 14 octobre 2004, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée BEL AIR FILMS INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt. Il a également mis les frais à la charge du Trésor.

Pour publication et réquisition
M^e P. Barbier
Liquidateur

EXTRAIT

Par jugement du 14 octobre 2004, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme BLUE BIRD HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt. Il a également mis les frais à la charge du Trésor.

Pour publication et réquisition
M^e P. Barbier
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01376. – Reçu 14 euros.
Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01378. – Reçu 12 euros.
Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01379. – Reçu 12 euros.
Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01381. – Reçu 12 euros.
Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01384. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089724.2//69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

LANDECK S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.173.

PROSPECTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.219.

—
PROJET DE FUSION

Par décision de leurs conseils d'administration du 23 décembre 2004, les sociétés précitées ont décidé de procéder à la fusion par absorption de la société anonyme PROSPECTOR HOLDING S.A. par la société anonyme LANDECK S.A. HOLDING, conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

PROSPECTOR HOLDING S.A. fera apport de tous ses actifs et passifs à son actionnaire à 100%, LANDECK S.A. HOLDING.

Par l'effet de ce qui précède, PROSPECTOR HOLDING S.A. sera absorbée par LANDECK S.A. HOLDING et dissoute. Les actions de la société dissoute seront annulées.

D'un point de vue comptable, la fusion prendra effet au 1^{er} janvier 2005.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour LANDECK S.A. HOLDING / Pour PROSPECTOR HOLDING S.A.
M. Dennewald / M. Dennewald

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX07970. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106809.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

ROSSINI LUX FUND, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion, signé en date du 14 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

BANCA DELLE MARCHE GESTIONE INTERNAZIONALE LUX S.A.

Signature

(105657.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

LUX-STRATOS, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds LUX-STRATOS, der von der M.M. WARBURG-LUXINVEST S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen entspricht, wurde am 28. Dezember 2004 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt mit der Referenz LSO-AX08052.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Dezember 2004.

Für die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

(105877.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

WARBURG VALUE FUND, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds WARBURG VALUE FUND, der von der M.M. WARBURG-LUXINVEST S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen entspricht, wurde am 28. Dezember 2004 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt mit der Referenz LSO-AX08053.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Dezember 2004.

Für die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

(105879.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

CARGO-TRAILER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 57.107.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(086217.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

CLAVALINE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.035.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. renonce au mandat de commissaire aux comptes qui lui avait été confié au sein de la société.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Y. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086784.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2004.

UP, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen UP wurde von der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT am 13. Dezember 2004 nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds ist das Verwaltungsreglement, das am 8. Juli 2004 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht wurde, integraler Bestandteil.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des Fonds, das am 13. Dezember 2004 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 29. December 2004, unter der Referenz LSO-AX08730 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, 13. Dezember 2004.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

(106549.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

GARCHES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 96.939.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GARCHES HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 27 septembre 2004 au siège social que:

1. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à DELOITTE S.A., commissaire aux comptes, pour l'exercice de son mandat.

Est élu à l'unanimité comme Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Münsbach (Grand-Duché de Luxembourg), son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2004.

2. L'Assemblée décide également de modifier les signataires autorisés sur le compte ouvert auprès de KREDIETBANK LUXEMBOURG, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Désormais, les signataires autorisés sont:

- Michel de Groote, administrateur,
- José Faber, administrateur,
- Markus Neuenschwander, administrateur,
- Henri Grisius, administrateur,
- Olivier Vander Heyden, mandataire,
- Matthias Van der Looven, mandataire.

Les pouvoirs de signature sont conjoints à deux, soit deux administrateurs, soit un administrateur et un mandataire.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087050.3/984/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

TINKELMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 81.598.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 18 octobre 2004 que:

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège de la société du 222C, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00362. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088563.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

**E-TRONIX MICRO-TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme,
(anc. E-TRONIX S.à r.l.).**

Siège social: L-7430 Fischbach, 2, rue du Berger.
R. C. Luxembourg B 80.771.

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Rick Stein, gérant de société, demeurant à L-7430 Fischbach, 2, rue du Berger,
- 2.- Monsieur Armand Heilbronn, employé privé, demeurant à L-2172 Luxembourg, 36, rue Alphonse München, ici représenté par Monsieur Rick Stein, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 octobre 2004, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,
- 3.- Monsieur Khaled Qasem, employé privé, demeurant à L-8436 Steinfort, 56, rue de Kleinbettingen.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Rick Stein et Monsieur Armand Heilbronn, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée E-TRONIX, S.à r.l., avec siège social à L-7430 Fischbach, 2, rue du Berger, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hespérange, en date du 22 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 818 du 27 septembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 80.771.

2. Les associés décident unanimement d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille huit cents euros (EUR 18.800,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) à trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-), par la création et l'émission de cent quatre-vingt-huit (188) parts sociales nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenus:

- 1.- Monsieur Rick Stein, prénommé, lequel déclare souscrire quarante-deux (42) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- 2.- Monsieur Armand Heilbronn, prénommé, lequel, par son représentant prénommé, déclare souscrire quarante-deux (42) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- 3.- Monsieur Khaled Qasem, prénommé, lequel déclare souscrire cent quatre (104) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les cent quatre-vingt-huit (188) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées moyennant un versement en espèces de dix-huit mille huit cents euros (EUR 18.800,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

3. Comme conséquence de ce qui précède, les associés décident unanimement de modifier l'article six des statuts de la société comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,00), divisé en trois cent douze (312) parts sociales de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-------------|
| 1.- Monsieur Rick Stein, prénommé, cent quatre parts sociales | 104 |
| 2.- Monsieur Armand Heilbronn, prénommé, cent quatre parts sociales | 104 |
| 3.- Monsieur Khaled Qasem, prénommé, cent quatre parts sociales | 104 |
| Total: trois cent douze parts sociales | <u>312»</u> |

4. Ensuite, les associés décident unanimement de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme, étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

Il résulte d'un rapport établi par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir AACO, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, que la valeur de la société à responsabilité limitée à transformer en société anonyme est au moins égale au montant de son capital.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous pouvons certifier que la valeur nette de la Société, après augmentation de capital, correspond au moins au capital de EUR 31.200,-»

Ce rapport, signé ne varietur, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

5. Les associés décident unanimement d'accepter la démission de Messieurs Rick Stein et Armand Heilbronn, prénommés, de leurs fonctions respectives de gérant technique et gérant administratif de la société, et de leur donner décharge pleine et entière.

6. Les associés décident de changer la dénomination sociale en E-TRONIX MICRO-TECHNOLOGIES S.A.

7. Les associés décident unanimement de remplacer les trois cent douze (312) parts sociales par trois cent douze (312) actions.

8. Les associés décident unanimement la refonte complète des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de E-TRONIX MICRO-TECHNOLOGIES S.A.

Le siège social est établi à Fischbach.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'importation et l'exportation de matériel électronique de communication et de matériel électronique en général.

La société pourra en outre exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-), divisé en trois cent douze (312) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures au siège social ou à tout endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

9. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Rick Stein, gérant de société, né à Luxembourg, le 15 juillet 1956, demeurant à L-7430 Fischbach, 2, rue du Berger,

b) Monsieur Armand Heilbronn, employé privé, né à Luxembourg, le 2 juillet 1960, demeurant à L-2172 Luxembourg, 36, rue Alphonse München,

c) Monsieur Khaled Qasem, employé privé, né à Tell (Palestine), le 25 décembre 1965, demeurant à L-8436 Steinfort, 56, rue de Kleinbettingen.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

10. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

ELIOLUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 55.997.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

11. Le conseil d'administration est autorisé à nommer administrateur-délégué: Monsieur Rick Stein, prénommé.

12. Ensuite, les administrateurs, tous présents ou représentés comme indiqué ci-avant, se sont réunis et ont à l'unanimité des voix nommé aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Rick Stein, prénommé.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, est évalué à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Stein, K. Qasem, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 13, case 2. – Reçu 188 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

E. Schlessler.

(088561.3/227/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

E-TRONIX MICRO-TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme, (anc. E-TRONIX S.à r.l.).

Siège social: L-7430 Fischbach, 2, rue du Berger.
R. C. Luxembourg B 80.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

E. Schlessler.

(088567.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

DAWIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 1, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 42.486.

Suite à l'assemblée des actionnaires du 11 juin 2004, le soussigné, EXECUTIVE PROPERTY INVEST NL HOLDING B.V., actionnaire exclusif de la société DAWIMO, S.à r.l., publie les modifications suivantes:

1. L'associé unique est la société EXECUTIVE PROPERTY INVEST NL HOLDING B.V.
(anciennement EXECUTIVE PROPERTY INVEST III B.V.)

Numéro d'immatriculation: Pays-Bas 33243037.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXECUTIVE PROPERTY INVEST NL HOLDING B.V.

L. Ranstam / H. Rohde

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088650.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.307.

Signatures de catégorie A (par ordre alphabétique)

Monsieur Ancker Finn, Vice President
 Monsieur Andersen Peter, Vice President
 Monsieur Arend Romain, Senior Vice President
 Madame Arens Annemarie, Assistant Vice President
 Monsieur Bastin Alain, Vice President
 Monsieur Bechet Marc-André, Senior Vice President
 Monsieur Berscheid Guy, Senior Vice President
 Monsieur Biewer Yves, Vice President
 Monsieur Calmes Georges, Vice President
 Madame Conrard Katty, Vice President
 Monsieur De Vergnies Olivier, Vice President
 Monsieur Debroise Benoît, Senior Vice President
 Monsieur Delroisse Thierry, Membre du Comité de direction
 Monsieur Dick Karl Heinz, Senior Vice President
 Monsieur Drazdick François, Vice President
 Monsieur Flament Frédéric, Vice President
 Monsieur Gillieron Eric, Vice President
 Monsieur Gosselin Charles, Senior Vice President
 Monsieur Guelenne Michel, Senior Vice President
 Madame Haas Pia, Senior Vice President
 Monsieur Hauxwell Simon, Senior Vice President
 Madame Hein Josiane, Senior Vice President
 Monsieur Henry Marc, Senior Vice President
 Monsieur Hensen Josy, Senior Vice President
 Monsieur Herman Bernard, Senior Vice President
 Monsieur Hernoux Luc, Senior Vice President
 Monsieur Hochweiler André, Senior Vice President
 Monsieur Hoffmann Marc, Administrateur-délégué, Président du Comité de direction
 Monsieur Holzem Benoit, Senior Vice President
 Monsieur Jaspert Jean-Marie, Assistant Vice President
 Monsieur Jouard Philippe, Membre du Comité de direction
 Monsieur Klauner Théodore, Vice President
 Monsieur Koenig Jean Claude, Vice President
 Monsieur Kohr Georges, Senior Vice President
 Monsieur Kuffer Daniel, Senior Vice President
 Monsieur Lahaye Yves, Senior Vice President
 Monsieur Lasat Hugo, Membre du Comité de direction
 Monsieur Lecoq André, Senior Vice President
 Monsieur Legrand Guy, Vice President
 Monsieur Leyers Marcel, Vice President
 Monsieur Loehr Jean-Michel, Senior Vice President
 Monsieur Mahieu Yves, Senior Vice President
 Monsieur Malevez Pierre, Conseiller du Comité de direction
 Monsieur Malpas Michel, Membre du Comité de direction
 Monsieur Mansuy Eric, Senior Vice President
 Monsieur Marnach Daniel, Assistant Vice President
 Madame Mascolo Paola, Vice President
 Monsieur Mathieu Marcel, Vice President
 Madame Misonne Stéphanie, Vice President
 Monsieur Moes François, Membre du Comité de direction
 Monsieur Moreschi Renato, Vice President
 Monsieur Munster Henry N., Senior Vice President
 Monsieur Narmon François, Président du Conseil d'administration
 Monsieur Neiseler Camille, Vice President
 Monsieur Oswald Guy, Vice President
 Monsieur Pennacchio Albert, Vice President
 Madame Petitjean Chantal, Senior Vice President
 Monsieur Poorters André, Senior Vice President
 Monsieur Reinert Frank, Vice President
 Monsieur Reiter Gilles, Vice President
 Monsieur Richard Pierre, Vice-Président du Conseil d'administration

Monsieur Rockenbrod Frank, Vice President
 Madame Saussez Dominique, Senior Vice President
 Monsieur Schammo Marc, Vice President
 Monsieur Schettgen Claude, Vice President
 Monsieur Schon Claude, Conseiller du Comité de direction
 Monsieur Schronen Marc, Assistant Vice President
 Madame Schumacher Edith, Assistant Vice President
 Monsieur Steines Jean-Marc, Senior Vice President
 Monsieur Strasser Christian, Vice President
 Monsieur Thill Romain, Senior Vice President
 Monsieur Van Der Sande Michel, Vice President
 Monsieur Verfaillie Philippe, Senior Vice President
 Monsieur Veyder Frank, Senior Vice President
 Monsieur Wagener Frank N., Membre du Comité de direction
 Monsieur Wagner Frank I, Vice President
 Monsieur Welschbillig Fernand, Vice President
 Monsieur Wohl Michel, Vice President
 Monsieur Zimmer Marcel, Senior Vice President

Luxembourg, le 15 juin 2004.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme

En conformité avec l'article 16 des statuts, la Banque est engagée pour tous actes généralement quelconques par les signatures de deux personnes suivantes:

Monsieur Narmon François, Président du Conseil d'administration
 Monsieur Richard Pierre, Vice-Président du Conseil d'administration
 Monsieur Hoffmann Marc, Administrateur-délégué, Président du Comité de direction
 Monsieur Delroisse Thierry, Membre du Comité de direction
 Monsieur Jouard Philippe, Membre du Comité de direction
 Monsieur Lasat Hugo, Membre du Comité de direction
 Monsieur Malpas Michel, Membre du Comité de direction
 Monsieur Moes François, Membre du Comité de direction
 Monsieur Wagener Frank N., Membre du Comité de direction
 Monsieur Malevez Pierre, Conseiller du Comité de direction
 Monsieur Schon Claude, Conseiller du Comité de direction
 Monsieur Arend Romain, Senior Vice President
 Monsieur Bechet Marc-André, Senior Vice President
 Monsieur Berscheid Guy, Senior Vice President
 Monsieur Debroye Benoît, Senior Vice President
 Monsieur Dick Karl Heinz, Senior Vice President
 Monsieur Gosselin Charles, Senior Vice President
 Monsieur Guelenne Michel, Senior Vice President
 Madame Haas Pia, Senior Vice President
 Monsieur Hauxwell Simon, Senior Vice President
 Madame Hein Josiane, Senior Vice President
 Monsieur Henry Marc, Senior Vice President
 Monsieur Hensen Josy, Senior Vice President
 Monsieur Herman Bernard, Senior Vice President
 Monsieur Hernoux Luc, Senior Vice President
 Monsieur Hochweiler André, Senior Vice President
 Monsieur Holzem Benoît, Senior Vice President
 Monsieur Kohr Georges, Senior Vice President
 Monsieur Kuffer Daniel, Senior Vice President
 Monsieur Lahaye Yves, Senior Vice President
 Monsieur Lecoq André, Senior Vice President
 Monsieur Loehr Jean-Michel, Senior Vice President
 Monsieur Mahieu Yves, Senior Vice President
 Monsieur Mansuy Eric, Senior Vice President
 Monsieur Munster Henry, Senior Vice President
 Madame Petitjean Chantal, Senior Vice President
 Monsieur Poorters André, Senior Vice President
 Madame Saussez Dominique, Senior Vice President
 Monsieur Steines Jean-Marc, Senior Vice President
 Monsieur Thill Romain, Senior Vice President
 Monsieur Verfaillie Philippe, Senior Vice President
 Monsieur Veyder Frank, Senior Vice President

Monsieur Zimmer Marcel, Senior Vice President
 Monsieur Ancker Finn, Vice President
 Monsieur Andersen Peter, Vice President
 Monsieur Bastin Alain, Vice President
 Monsieur Biewer Yves, Vice President
 Monsieur Calmes Georges, Vice President
 Madame Conrard Katty, Vice President
 Monsieur De Vergnies Olivier, Vice President
 Monsieur Drazdik François, Vice President
 Monsieur Flament Frédéric, Vice President
 Monsieur Gillieron Eric, Vice President
 Monsieur Klauner Théodore, Vice President
 Monsieur Koenig Jean-Claude, Vice President
 Monsieur Legrand Guy, Vice President
 Monsieur Leyers Marcel, Vice President
 Madame Mascolo Paola, Vice President
 Monsieur Mathieu Marcel, Vice President
 Madame Misonne Stéphanie, Vice President
 Monsieur Moreschi Renato, Vice President
 Monsieur Neiseler Camille, Vice President
 Monsieur Oswald Guy, Vice President
 Monsieur Pennacchio Albert, Vice President
 Monsieur Reinert Frank, Vice President
 Monsieur Reiter Gilles, Vice President
 Monsieur Rockenbrod Frank, Vice President
 Monsieur Schammo Marc, Vice President
 Monsieur Schettgen Claude, Vice President
 Monsieur Schronen Marc, Vice President
 Monsieur Strasser Christian, Vice President
 Monsieur Van Der Sande Michel, Vice President
 Monsieur Wagner Frank, Vice President
 Monsieur Welschbillig Fernand, Vice President
 Monsieur Wohl Michel, Vice President
 Madame Arens Annemarie, Assistant Vice President
 Monsieur Jaspert Jean-Marie, Assistant Vice President
 Monsieur Marnach Daniel, Assistant Vice President
 Madame Schumacher Edith, Assistant Vice President

Les noms des autres personnes pouvant signer pour compte de la Banque (signatures de catégorie B) et les limites des pouvoirs de ces personnes sont également indiqués dans les actes de dépôt aux greffes des tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04174. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(088601.4//175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

HORIZON EQUITY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
 R. C. Luxembourg B 81.186.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions HORIZON EQUITY S.C.A. (ci-après «la Société») ayant son siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° 81.186, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 906 du 22 octobre 2001.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Yves Cacclin, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, représentant l'associé commandité HORIZON EQUITY, S.à r.l., une société avec siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

suite aux décisions du Conseil de Gérance tenu en date du 16 juin 2004, dont un exemplaire restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, licenciée en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 598 du 10 juin 2004 et n° 628 du 18 juin 2004 ainsi qu'au Lëtzeburger Journal des 11 et 19/20 juin 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- a) Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- b) Rachat par HORIZON EQUITY S.C.A., conformément à l'article 49-3 (1) a) de la loi sur les sociétés commerciales de 656.624 de ses propres actions de commanditaire à HORIZON EQUITY, S.à r.l., au pair comptable;
- c) Réduction subséquente du capital social à concurrence de 6.566.240,- EUR en vue d'apurer partiellement les pertes, par annulation des 656.624 actions de commanditaire rachetées;
- d) Augmentation du capital social de HORIZON EQUITY S.C.A. par la création et l'émission d'une action de commanditaire d'une valeur nominale de 10,- EUR, souscription et libération en espèces ensemble avec une prime d'émission d'une valeur de 14.237.340,- EUR;
- e) Annulation du solde de la perte de HORIZON EQUITY S.C.A. à concurrence de 2.847.477,- EUR par prélèvement sur la prime d'émission;
- f) Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
- g) Divers.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les neuf cent quarante et un mille trois cent soixante-douze (941.372) actions, dont neuf cent quarante et un mille trois cent soixante et onze (941.371) actions de commanditaire et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de neuf millions quatre cent treize mille sept cent vingt euros (EUR 9.413.720,-), six cent vingt-cinq mille six cent vingt-quatre (625.624) actions de commanditaire et la seule (1) action de commandité sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance des états financiers au 6 avril 2004 et en se référant à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, il est décidé de ne pas dissoudre la Société, mais de la continuer tout en mettant en oeuvre une réduction de capital pour absorber partiellement les pertes accumulées, suivie immédiatement d'une augmentation de capital.

Deuxième résolution

En conformité avec les dispositions de l'article 49-3 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, il est décidé de racheter à leur pair comptable 656.624 actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune appartenant à HORIZON EQUITY, S.à.r.l., préqualifiée.

En conséquence le capital social de la Société est réduit à concurrence de EUR 6.566.240,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 9.413.720,- à EUR 2.847.480,- par annulation des 656.625 actions de commanditaire rachetées et par absorption partielle concomitante des pertes reportées au 6 avril 2004.

La réalité de ces pertes reportées a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise des états financiers précités.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société réduit à concurrence d'un montant de EUR 10,- pour le porter de son montant actuel de à EUR 2.847.490,- par la création et l'émission d'une nouvelle action de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 10,-.

Cette nouvelle action de commanditaire a été souscrite par HORIZON EQUITY, S.à.r.l., préqualifiée, et elle a été intégralement libérée en espèces ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 14.237.340,- ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Il est décidé d'apurer le solde de la perte de la Société s'élevant à EUR 2.847.477,- par prélèvement du même montant sur le compte de prime d'émission constitué ci-avant.

Cinquième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital

Le capital social souscrit est fixé à EUR 2.847.490,- (deux millions huit cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) consistant en 1 (une) action de commandité d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) et en 284.748 (deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-huit) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Cacclin, N. Jacquemart, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 52, case 2. – Reçu 142.373,50 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(088784.3/230/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

HORIZON EQUITY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 81.186.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 822 du 28 juin 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(088785.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.898.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07105, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Signature.

(087722.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.898.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07107, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Signature.

(087719.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.898.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 19 mars 2003 à Luxembourg que la résolution suivante a été adoptée:

- Le mandat du commissaire aux comptes, Michel Delhove, né le 11 mai 1959 à Sint-Agatha-Berchem (Belgique), demeurant professionnellement au 18, route de Bigonville, L-8832 Rombach, est renouvelé pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087717.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

TAMIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 88.837.

—
Cession de parts

Entre les soussignés:
Monsieur Daniel Marzel, demeurant à IL-49743 Petah-Tikra, 8, Yehuda Hanaci,
d'une part, et
la société KNIGHT BUSINESS INC, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3152, Road Town (Iles Vierges Britanniques)
d'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit:

Monsieur Daniel Marzel est propriétaire de 500 parts de la société à responsabilité limitée TAMIR, S.à.r.l, établie et ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

Monsieur Daniel Marzel cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à KNIGHT BUSINESS, qui accepte, 500 parts.

Par la présente cession, KNIGHT BUSINESS devient propriétaire des parts cédées avec tous les droits qui y sont attachés; il aura droit notamment aux produits desdites parts, qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, Monsieur Daniel Marzel, cédant subroge KNIGHT BUSINESS, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 12.500,- EUR, montant que Monsieur Daniel Marzel reconnaît avoir reçu et en donne quittance.

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cédant.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

D. Marzel.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087197.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

**L'ARMATHAN S.A., Société Anonyme,
(anc. Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 81.950.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour la société

Signature

(088436.3/506/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

**L'ARMATHAN S.A., Société Anonyme,
(anc. Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 81.950.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088400.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

TURNKEY EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 83.180.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour la société

Signature

(088438.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

TURNKEY EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 83.180.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Frédéric I. Chammas, Monsieur Jean Rassam et Madame Souzan Chammas, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088401.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

SIPUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 88.838.

Cession de parts

Entre les soussignés:

Monsieur Daniel Marzel, demeurant à IL-49743 Petah-Tikra, 8, Yehuda Hanaci,

d'une part, et

la société KNIGHT BUSINESS INC, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3152, Road Town (Iles Vierges Britanniques)

d'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit:

Monsieur Daniel Marzel est propriétaire de 500 parts de la société à responsabilité limitée SIPUR S.à r.l, établie et ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

Monsieur Daniel Marzel cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à KNIGHT BUSINESS, qui accepte, 500 parts.

Par la présente cession, KNIGHT BUSINESS devient propriétaire des parts cédées avec tous les droits qui y sont attachés; il aura droit notamment aux produits desdites parts, qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, Monsieur Daniel Marzel, cédant subroge KNIGHT BUSINESS, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 12.500,- EUR, montant que Monsieur Daniel Marzel reconnaît avoir reçu et en donne quittance.

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cédant.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

D. Marzel.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087199.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2004.

EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 88.938.

Extrait des contrats de cession de parts sociales en date du 28 Octobre 2004

Il résulte d'un contrat de cession en date du 13 Octobre, entre ARGO/HPC INVESTOR B.V., société de droit néerlandais ayant son siège social à Rokin 55, 1012 KK, Amsterdam, Pays-Bas et ARGO/HPC INVESTOR, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, boulevard royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 99.821, qu'ARGO/HPC INVESTOR B.V. a cédé 5.102 parts sociales de classe O de la Société à ARGO/HPC INVESTOR, S.à r.l.

Suite à ce contrat de cession, ARGO/HPC INVESTOR, S.à r.l., possède 5.102 parts sociales de classe O.

Suite à ce contrat de cession, les associés de la Société se partagent le capital social comme suit:

| Associés | Parts de classe O | Parts de classe G | Nombre total de parts |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| PI ERE | 3.664 | 2.338 | 6.002 |
| PG ERE | 2.734 | 1.744 | 4.478 |
| ARGO/HPC INVESTOR, S.à r.l. | 5.102 | | 5.102 |
| SIMON EUROPE BV | 9.601 | 4.082 | 13.683 |
| SIMON ERE Luxco 1 | 1 | | 1 |
| SIMON ERE Luxco 2 | 1 | | 1 |
| SIMON ERE Luxco 3 | 1 | | 1 |
| G. Fournol | 732 | | 732 |
| P. Monnier | 732 | | 732 |
| R. Preslier | 8.703 | | 8.703 |
| Total | 31.271 | 8.164 | 39.435 |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088545.3/1035/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

VARIANCE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 101.109.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des associés qui s'est tenue en date du 26 octobre 2004 que:

Les associés ont décidé de transférer le siège de la société du 222C, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00360. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088573.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

GLENGARIFF COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 66.426.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06848, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(088640.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

DYNA +, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 103.707.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Laetitia Hanssens, consultante, demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet la fabrication, la transformation, l'import/export et la distribution de compléments alimentaires, nutriments, vitamines, produits de phytothérapie et tout ce qui touche au monde de la santé dans le sens le plus large du terme, consulting et conseil en marketing médical et pharmaceutique ainsi que la préparation de dossiers médicaux pour campagnes grand public.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de DYNA +, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, téléfax ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Madame Laetitia Hanssens, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cinquante euros (EUR 1.350,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Madame Laetitia Hanssens, consultante, demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, laquelle pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur.

Déclaration

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 36, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

A. Schwachtgen.

(088813.3/230/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

BLS ENERGIEPLAN INGENIEURS CONSEILS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2146 Luxemburg, 63-65, rue de Merl.
H. R. Luxemburg B 103.718.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den sechszwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft BLS ENERGIEPLAN GESELLSCHAFT FÜR ENTWICKLUNG ENERGIESPARENDER UND UMWELTFREUNDLICHER ANLAGEN mbH, mit Sitz in D-12435 Berlin, Elsenstrasse 106, eingetragen beim Handelsregister Charlottenburg unter der Nummer B 32.021,

hier vertreten durch den Geschäftsführer Herrn Wolfgang Sturm, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-14532 Berlin-Kleinmachnow, Elsternstieg 22.

Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung BLS ENERGIEPLAN INGENIEURS CONSEILS, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Beratung, die Planung, die Bauleitung von versorgungstechnischen Anlagen aller Art für eigene und fremde Rechnung, die Entwicklung von energiesparenden umweltfreundlichen Anlagen und Systemen für eigene und fremde Rechnung sowie die Forschungstätigkeit auf dem Gebiet innovativer und umweltfreundlicher Systeme.

Die Gesellschaft kann fernerhin alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-), welche integral durch die Gesellschaft BLS ENERGIEPLAN GESELLSCHAFT FÜR ENTWICKLUNG ENERGIESPARENDER UND UMWELTFREUNDLICHER ANLAGEN mbH, mit Sitz in D-12435 Berlin, Elsenstrasse 106, eingetragen beim Handelsregister Charlottenburg unter der Nummer B 32.021, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Wolfgang Sturm, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-14532 Berlin-Kleinmachnow, Elsternstieg 22.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtskräftig vertreten.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2146 Luxemburg, 63-65, rue de Merl.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Sturm, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 octobre 2004, vol. 358, fol. 25, case 9. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehr, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Echternach, den 29. Oktober 2004.

H. Beck.

(088889.3/201/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

MAN RMF INVESTMENTS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 92.790.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Agent Domiciliataire

(088686.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

ENERSYS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Münsbach.
R. C. Luxembourg B 86.195.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(088622.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

ENERSYS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Münsbach.
R. C. Luxembourg B 86.195.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(088623.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

G & P TECHNOLOGIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Muenschecker.
H. R. Luxemburg B 103.722.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den zwölften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

- 1) Die Gesellschaft INNOVA-TECH HOLDING AG, mit Sitz in L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Muenschecker, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 101.839, hier vertreten durch Herrn Paul-Hubertus Nelke, Privatangestellter, wohnhaft zu L-2133 Luxemburg, 50, rue Nicolas Martha, in seiner Funktion als allein zeichnungsberechtigtes geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied.
- 2) Die Gesellschaft ABAKUS GROUP HOLDING S.A., mit Sitz in L-2133 Luxemburg, 50, rue Nicolas Martha, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 92.735, hier vertreten durch Herrn Paul-Hubertus Nelke, Privatangestellter, wohnhaft zu L-2133 Luxemburg, 50, rue Nicolas Martha, in seiner Funktion als allein zeichnungsberechtigtes geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied.

Genannte Parteien haben die Gründung einer Aktiengesellschaft vereinbart gemäss folgender Satzung:

I. Name - Sitz - Dauer

Art. 1. Die Gesellschaft wird gegründet gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften nebst den dazu ergangenen Gesetzesänderungen.

Der Name der Gesellschaft ist G & P TECHNOLOGIES S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, jedoch nicht länger als bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist nicht begrenzt. Die Dauer kann begrenzt werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre unter den für Satzungsänderungen geltenden Bedingungen.

II. Gesellschaftszweck

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Produktion und der Vertrieb von hochreinen Metallen sowie deren Im- und Export und die Weiterentwicklung von Technologien zur Produktion von hochreinen Metallen.

Die Gesellschaft kann sich beteiligen unter irgendeiner Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und alle anderen Anlagemöglichkeiten, wie den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonst wie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen tätigen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt, alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern zu tätigen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaft in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Sie wird alle Maßnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren und kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind.

Sie wird keine Holdinggesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 21. Juli 1929 sein.

III. Kapital - Aktien

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einundreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR).

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen, welche laut Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien können in Zertifikaten über alle oder mehrere Aktien ausgegeben werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen im Rahmen von Artikel 49-2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

IV. Verwaltung

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt. Die Mitglieder können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Die Wiederwahl ist möglich. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestellen, dessen Bestellung durch die nächstfolgende Generalversammlung zu bestätigen ist.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Transaktionen durchzuführen und alle Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, soweit sie nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen, der in den Generalversammlungen den Vorsitz führt und der in allen externen Angelegenheiten als Sprecher des Verwaltungsrats auftritt.

In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung dem ältesten anwesenden Mitglied des Verwaltungsrats übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Ein Mitglied des Verwaltungsrats kann sich durch ein anderes Mitglied vertreten lassen.

Die Vollmacht zur Vertretung kann schriftlich, telegraphisch, durch Telefax oder fernschriftlich erteilt werden. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telefax oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Die Gesellschaft wird generell durch die Kollektivunterschrift von wenigstens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann jedoch durch schriftliche Vollmacht einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Vertretung der Gesellschaft betreffend die tägliche Geschäftsführung ganz oder teilweise übertragen.

Die Übertragung dieser Vollmachten ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

V. Überwachung

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre sein müssen und für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt werden; sie können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Ihre Wiederwahl ist möglich.

VI. Geschäftsjahr

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

VII. Generalversammlung

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens am zweiten Freitag des Monats Mai jeden Jahres um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort statt. Sofern der Tag der Generalversammlung auf einen gesetzlichen Feiertag fallen würde, findet diese am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden vom Verwaltungsrat einberufen, wenn entsprechende Gründe vorliegen oder wenn einer oder mehrere Anteilseigner, die Einberufung einer solchen Versammlung fordern, die mitteilbar oder gemeinsam mindestens 25% des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verlangen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu sein, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen.

Die Aktionäre können ihr Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht und es sich nicht um eine stimmrechtslose Aktie handelt.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen oder gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verfahrensregeln.

Art. 12. Der Verwaltungsrat ist berechtigt, Zwischendividenden unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen und mit Zustimmung des Kommissars beziehungsweise der Kommissare der Gesellschaft auszuzahlen.

Art. 13. Soweit diese Satzung keine ausdrückliche Regelung enthält, finden ergänzend die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze Anwendung.

Art. 14. Die Gesellschaft wird alle Gewinne, welche nicht zur Bildung der gesetzlichen Reserve benötigt werden, an alle Aktionäre ausschütten, es sei denn, die Generalversammlung nähme einen andersartigen Beschluss.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2005, somit findet die erste Generalversammlung im Jahre 2006 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

| | |
|--|-----|
| 1) INNOVA-TECH HOLDING AG, vorbenannt: dreihundert Aktien. | 300 |
| 2) ABAKUS GROUP HOLDING S.A., vorbenannt: zehn Aktien | 10 |
| Total: dreihundertzehn Aktien. | 310 |

Alle Aktien sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.500,- EUR.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnte Kompargenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:
 - a) Herr Paul-Hubertus Nelke, Diplomingenieur, wohnhaft in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxemburg;
 - b) Herr Dr. Franc Smidt, Ökonom, wohnhaft in 28, rue de Muenschecker, L-6760 Luxemburg;
 - c) Herr Vladislav Reger, Kaufmann, wohnhaft in 18, Albert-Schweizer-Strasse, D-54329 Konz.

Es wird zum Kommissar ernannt:

Die Gesellschaft ABAKUS SERVICE S.A., mit Sitz in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxemburg.

3) Der Verwaltungsrat wird ermächtigt gemäß Artikel 6 Herrn Paul-Hubertus Nelke, Diplomingenieur, wohnhaft in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxemburg, geboren in Blankenburg/Harz (D), am 29.05.1952 mit der täglichen Geschäftsführung sowie alleinigen Vertretung der Gesellschaft zu beauftragen.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der Gesellschafterversammlung oder Generalversammlung im Jahr 2010.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 28, rue de Muenschecker, L-6365 Grevenmacher.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Kompargenten, welcher dem Notar persönlich bekannt ist, hat dieser mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P.-H. Nelke, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 27, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Eich, den 27. Oktober 2004.

P. Decker.

(088903.3/206/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

LOEWEN LUXEMBOURG (No. 4), S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.818.

—
DISSOLUTION

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 30 juin 2004

L'assemblée:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation ainsi que les comptes à la liquidation;
 - donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2004;
 - prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
 - décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 30 juin 2004 à c/o TEMMES MANAGEMENT SERVICES B.V., Steinackerstrasse 9, CH-8700, Küsnacht, Suisse.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

LOEWEN LUXEMBOURG (No 4), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088635.3/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

AEROGOLF ENERGY & MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 74.048.

Suite à l'assemblée des actionnaires du 11 juin 2004, le soussigné, EXECUTIVE PROPERTY INVEST NL HOLDING B.V., actionnaire exclusif de la société AEROGOLF ENERGY & MANAGEMENT, S.à r.l., publie les modifications suivantes:

1. Siège social:

1A, Heienhaff, L-2633 Senningerberg

2. L'associé unique est la société EXECUTIVE PROPERTY INVEST NL HOLDING B.V.

(anciennement EXECUTIVE PROPERTY INVEST III B.V.)

Numéro d'immatriculation: Pays-Bas 33243037

Siège social: Amsteldijk 166, NL-Amsterdam

Parts détenues: 13

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXECUTIVE PROPERTY INVEST NL HOLDING B.V.

L. Ranstam / H. Rohde

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088649.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

HADMOUNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 71.886.

Rectificatif relatif à l'extrait des résolutions du 22 septembre 1999

- Les démissions de Messieurs M. Spaventi, employé privé, Lugano et M. Bulani, avocat, Villa Luganese, de leur mandat d'administrateur, ainsi que de leur mandat d'administrateur-délégué sont acceptées.
- Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour HADMOUNT S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088632.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

HADMOUNT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 71.886.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(088554.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

HADMOUNT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 71.886.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(088617.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

HADMOUNT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 71.886.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(088618.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

HADMOUNT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 71.886.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(088621.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

BROWN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 84.637.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature

Un mandataire

(088715.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

VIVAMUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 23-31, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 94.652.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 octobre 2004
Cooptation d'un nouvel administrateur

Les administrateurs constatent que l'Assemblée Générale n'ayant pu se tenir, les actionnaires n'ont pu procéder au remplacement de Monsieur Michel Chriqui, administrateur démissionnaire selon courrier du 7 octobre 2004. Par conséquent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs décident de coopter Monsieur Pierre Ach, en tant que nouvel administrateur de la société. Cette décision sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait conforme
Pour la société
J. Ohnouna

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088664.3/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

VIVAMUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 94.652.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 octobre 2004

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 13-17, route de Luxembourg, L-3253 Bettembourg.

Pour extrait conforme
Pour la société
J. Ohnouna

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088666.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

AQUATEL RIVER CRUISES LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 85.963.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00140, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(088682.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

AQUATEL RIVER CRUISES LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 85.963.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 octobre 2004 que:

- la cooptation de Maître Karine Mastinu, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg 3, rue de la Chapelle, aux fonctions d'administrateur de la Société a été ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088681.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

GALEACE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 72.343.

Le bilan au 31 décembre 2000 et les documents y relatifs, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(088677.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

GALEACE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 72.343.

Le bilan au 31 décembre 2001 et les documents y relatifs, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(088678.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

GALEACE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 72.343.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(088679.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

GALEACE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 72.343.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y relatifs, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(088680.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

LSF3 FRENCH HOSPITALITY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital Social: EUR 129.000,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.645.

Il résulte d'une résolution des associés de la Société du 29 septembre 2004 que Monsieur John Donald Dell et Monsieur Olivier Brahin ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 24 septembre 2004 et que Monsieur Philippe Detournay, ayant son adresse professionnelle au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé comme nouveau gérant.

Sont désormais gérants de la Société:

- Monsieur Benjamin Drew Velvin III; et
- Monsieur Philippe Detournay.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LSF3 FRENCH HOSPITALITY INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088909.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

CREA HAUS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R. C. Luxembourg B 103.724.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gilbert Thibo, commerçant, né à Luxembourg le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall; et

2.- Monsieur Bernard Olmedo Ortega, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne) le 24 août 1958, demeurant à L-8480 Eischen, 5, Cité Aischdall.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CREA HAUS COMPANY, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation, la mise en valeur et la promotion, l'achat et la vente, la gestion ainsi que la location d'immeubles bâtis ou à bâtir, ainsi que toutes opérations de marchand de biens.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

La société exercera cette activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|------------|
| 1.- par Monsieur Gilbert Thibo, commerçant, né à Luxembourg le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall, cinquante parts sociales | 50 |
| 2.- par Monsieur Bernard Olmedo Ortega, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne) le 24 août 1958, demeurant à L-8480 Eischen, 5, Cité Aischdall, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | <u>100</u> |

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.
- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:
* Monsieur Gilbert Thibo, prénommé.
- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:
* Monsieur Bernard Olmedo Ortega, prénommé.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Thibo, B. Olmedo Ortega, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, vol. 145S, fol. 52, case 1. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 octobre 2004.

T. Metzler.

(088898.3/222/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

VANGUARD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 62.582.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VANGUARD INVESTMENTS S.A., tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en date du 18 octobre 2004, que:

- Les bilans et les comptes de profits et pertes pour les exercices au 31 octobre 2002 et au 31 octobre 2003 n'étant pas encore disponibles, leur approbation a été remise à une assemblée ultérieure.
- Les résultats des exercices au 31 octobre 2002 et au 31 octobre 2003 n'étant pas encore disponibles, la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes a été remise à une assemblée ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

Administrateurs

Simon W. Baker
Dawn E Shand
Corinne Néré

Commissaire aux Comptes

TEMPLE AUDIT S.C.

Pour extrait conforme
S.W. Baker
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088972.3/1349/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

BELEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 52.562.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(088684.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

BELEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 52.562.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 octobre 2004 que:

- Monsieur Emanuele Bozzone, administrateur de sociétés, demeurant à Chiasso (Suisse), est nommé aux fonctions d'Administrateur de la société en remplacement de Maître Charles Duro, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088683.3/317/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

**ROTARACT EUROPE, A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. E.R.I.C., EUROPEAN ROTARACT INFORMATION CENTRE).**

Siège social: Luxembourg, 61, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg F 755.

Les districts participants se sont réunis en assemblée générale le 16 octobre 2004 à Oslo, Norvège.

Les districts participants ont adopté la résolution suivante à l'unanimité:

Art. 1^{er}. Le siège social est déplacé au 61, Val Sainte Croix.

Art. 2. La dénomination de l'association est modifiée comme suit: ROTARACT EUROPE, A.s.b.l.

Art. 3. Le nouveau comité pour l'année 2004/2005 est composé de:

M. Edgar Visscher, Président,

M. Tobias Gillen, Vice-Président,

M. Arnaud de Schrijver, Trésorier.

Oslo, Norvège, le 16 octobre 2004.

Pour l'association, le comité

E. Visscher / Signature / M. Mailliet

Président / Membres du comité

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06808. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(088655.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

MTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 93.513.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088752.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

VDC DELTA LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 103.721.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- VDCAPITAL, L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au N° 1, Seaton Place, St.-Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands,

ici représentée par Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée en date du 13 octobre 2004.

2.- Monsieur Jacques Berger, directeur de sociétés, demeurant au 8, chemin du Point du Jour, CH-1110 Morges, Suisse,

ici représenté par Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée en date du 13 octobre 2004.

3.- Monsieur Mohammed Diab, directeur de sociétés, demeurant au 11, chemin des Pêcheurs, CH-1896 Vouvry, Suisse,

ici représenté par Monsieur Laurent Heiliger, prénommé, en vertu d'une procuration signée en date du 13 octobre 2004.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VDC DELTA LUX.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) qui sera représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 octobre 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres, cette majorité devant nécessairement être composée d'au moins un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature d'un administrateur de catégorie A et une signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième vendredi du mois de juin à 9.30 hres.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

| Souscripteurs | Nombre d'actions | Montant souscrit et libéré |
|---|------------------|----------------------------|
| 1. VDCAPITAL, L.P., prénommée, vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions / deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingts euros | 24.998 | 249.980,- EUR |
| 2. Monsieur Jacques Berger, prénommé, une action / dix euros | 1 | 10,- EUR |
| 3. Monsieur Mohammed Diab, prénommé une action / dix euros | 1 | 10,- EUR |
| Total: vingt-cinq mille actions / deux cent cinquante mille euros | 25.000 | 250.000,- EUR |

Les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Administrateurs de catégorie A:

- 1) Monsieur Jacques Berger, directeur de sociétés, demeurant au 8, chemin du Point du Jour, CH-1110 Morges, Suisse;
- 2) Monsieur Mohammed Diab, directeur de sociétés, demeurant au 11, chemin des Pêcheurs, CH-1896 Vouvry, Suisse;

Administrateurs de catégorie B:

- 3) Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- 4) Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Jacques Berger, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, demeurant au 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparant ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Delfosse, L. Heiliger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2004, vol. 889, fol. 24, case 4. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(088912.3/239/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

3rd WAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 74.285.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature

Un Mandataire

(088716.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

LANDESBANK BERLIN - GIROZENTRALE - NIEDERLASSUNG

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 41.671.

Es wird hiermit angezeigt, dass Herr Martin Müller, wohnhaft in D-14167 Berlin, mit Wirkung zum 17. September 2002, als Geschäftsleiter der Niederlassung bestellt wurde.

Die Geschäftsleitung der Niederlassung setzt sich dementsprechend folgendermassen zusammen:

- Horst-Dieter Hochstetter, Geschäftsleiter,
- Martin Müller, Geschäftsleiter,
- Stefan Bungarten, Geschäftsleiter.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Für gleichlautenden Auszug

C. Jungers

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088927.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

FRENCH PARFUMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 73.893.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2004

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2004 de la société FRENCH PARFUMS INTERNATIONAL S.A., il a été décidé que:

Ont été nommés aux postes d'administrateur:

En remplacement des administrateurs démissionnaires suivants:

- Madame Jinnah Morton

- Monsieur Machala Andrew Gray

Décharge pleine et entière sont données aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leurs mandats.

- Monsieur Stelios Panikos Michaelides

- Monsieur Paul Kythreotis

Leurs mandats prendront fin avec l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088706.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

AIR MARINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 93.151.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature

Un Mandataire

(088718.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

SOSELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 53.962.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature

Un Mandataire

(088720.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

LEISURE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.119.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(088757.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

M.M.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 35.819.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06374, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(088750.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

M.M.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 35.819.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06381, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(088747.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

ART PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.555.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06392, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(088751.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

ART PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.555.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06387, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(088754.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

WEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 36.543.

L'an deux mille quatre, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jeannot Weis, commerçant, demeurant à B-6700 Arlon, 353, rue de Bastogne (Belgique).
- 2.- Monsieur Carlo Ackermann, commerçant, demeurant à L-5318 Contern, 21, rue Belair.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société en nom collectif WEIS & ACKERMANN ET CIE, S.e.n.c., avec siège social à L-5310 Contern, 38, rue de Moutfort, (R. C. Luxembourg section B numéro 36.543), a été constituée suivant acte reçu Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 1991, publié au Mémorial C numéro 359 du 3 octobre 1991,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 5 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 146 du 25 mars 1997,

et que la devise d'expression du capital social a été convertie du franc luxembourgeois par une décision des gérants en date du 10 octobre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 30 du 13 janvier 2003.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts d'intérêts vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Carlo Ackermann, préqualifié, cède par les présentes ses deux cent cinquante parts d'intérêts qu'il détient dans la prédite société WEIS & ACKERMANN ET CIE, S.e.n.c. à Monsieur Jeannot Weis, préqualifié, qui accepte par son représentant.

Cette cession des parts d'intérêts est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et le nouvel associé unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts d'intérêts lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social comme suit:

«La société a pour objet le commerce d'articles d'épicerie, d'accessoires, d'articles de boulangerie-pâtisserie, de journaux, de périodiques, de livres de poche, d'articles scolaires, d'articles de bimbeloterie, de souvenirs ainsi que l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration.

Elle peut en outre faire le commerce en gros de produits alimentaires.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles, civiles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-5310 Contern, 38, rue de Moutfort, à L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

Quatrième résolution

L'associé unique accorde décharge aux gérants pour l'exécution de son leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de transformer la société en nom collectif en une société à responsabilité limitée qui sera dorénavant dénommée WEIS, S.à r.l.

Par cette société en nom collectif en une société à responsabilité limitée aucune nouvelle société n'est créée.

La société à responsabilité limitée est la continuation de la société en nom collectif telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de WEIS, S.à r.l.

«**Art. 3.** La société a pour objet le commerce d'articles d'épicerie, d'accessoires, d'articles de boulangerie-pâtisserie, de journaux, de périodiques, de livres de poche, d'articles scolaires, d'articles de bimbeloterie, de souvenirs ainsi que l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration.

Elle peut en outre faire le commerce en gros de produits alimentaires.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles, civiles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts d'intérêts vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, qui sont intégralement détenues par l'associé unique, Monsieur Jeannot Weis, commerçant, demeurant à B-6700 Arlon, 353, rue de Bastogne (Belgique).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Jeannot Weis, commerçant, né à Luxembourg, le 8 mai 1963, demeurant à B-6700 Arlon, 353, rue de Bastogne (Belgique), comme gérant, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Weis, C. Ackermann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2004, vol. 529, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2004.

J. Seckler.

(088952.3/231/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

SEACHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.842.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 21 septembre 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 21 septembre 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 21 septembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088753.3/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

JANUS C.S. S.A., JANUS CONSTRUCTION ET SOUDURE, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 103.730.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Abdelkader Garrabi, soudeur, né à Metz (France), le 3 janvier 1967, demeurant à F-57250 Moyeuve Grande, 12, rue de la Commune de Paris (France);

2.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R. C. Luxembourg section B numéro 88.188,

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JANUS CONSTRUCTION ET SOUDURE S.A., en abrégé JANUS C.S. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront

imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tous travaux industriels dans le domaine de la tuyauterie et de la soudure.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

| | |
|--|--------------|
| 1.- Monsieur Abdelkader Garrabi, préqualifié, cinq cents actions. | 500 |
| 2.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., prédésignée, cinq cents actions | 500 |
| Total: mille actions | 1.000 |

Les actions ont été entièrement libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
 - a) Monsieur Abdelkader Garrabi, soudeur, né à Metz (France), le 3 janvier 1967, demeurant à F-57250 Moyeuve Grande, 12, rue de la Commune de Paris (France);
 - b) La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R. C. Luxembourg section B numéro 88.188;
 - c) Mademoiselle Gaëlle Di Cesare, employée privée, née à Villerupt (France), le 9 mai 1981, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Abdelkader Garrabi, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: B. Siret, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 octobre 2004, vol. 529, fol. 49, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 octobre 2004.

J. Seckler.

(088953.3/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

ABITARE IL TEMPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3390 Peppange, 18, rue de Crauthem.
R. C. Luxembourg B 54.364.

La soussignée Eliane Verdier, née le 14 mai 1951, donne sa démission avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur dans la société ABITARE IL TEMPO S.A.

Leudelange, le 6 mai 2003.

E. Verdier.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07445. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(088901.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

TEXON CONTROLS, S.à r.l., Société à responsabilité.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 91.912.

Les bilans et annexes au 30 avril 2003 et au 30 avril 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00243, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(088839.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.C.p.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.976.

L'an deux mille quatre, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse, ici représentée par deux de ses administrateurs actuellement en fonction, savoir Messieurs Claude Deschenaux, Vice-Président, et Federico Franzina, Administrateur, 45-47, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg,

en sa qualité de gérant unique commandité de la société en commandite par actions dénommée EQUINOX INVESTMENT COMPANY, S.C.p.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 4.663,

et les statuts ont été modifiés suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 2 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 43.567, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 48.459, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 1^{er} août 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 4.782, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le susdit notaire en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 43.161, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 15.895, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 39.096, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 16 septembre 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 51.817, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 20 janvier 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 14.658.

Laquelle société comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 153.768,- (cent cinquante trois mille sept cent soixante huit euros), divisés par actions comprenant:

i) 61.384 (soixante et un mille trois cent quatre-vingt-quatre) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux euros) chacune (actions «A»)

ii) 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux euros) chacune allouée au gérant (action «B».)»

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 310.000,- (trois cent dix mille), divisé en 139.500 (cent trente neuf mille cinq cents) actions A ayant une valeur au pair de deux euros (2 EUR) chacune, et 15.500 (quinze mille cinq cents) actions B ayant une valeur au pair de deux euros (2,- EUR) chacune, et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le gérant est autorisé à émettre d'autres actions A et B avec ou sans prime de manière à amener le capital total de la Société au niveau du capital total par actions autorisé intégralement ou partiellement et ce à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour ces actions selon une période déterminée par l'article 32(5) du code des sociétés commerciales.

La période ou durée de validité de cette autorité peut être étendue par résolution des actionnaires réunis en Assemblée Générale régulièrement et selon la procédure d'amendement de ces articles.

Le gérant est régulièrement autorisé à déterminer les conditions de souscription aux actions A ou B.

Pendant la période de temps définie ci-dessus, le gérant est autorisé à émettre des actions A et B sans que les actionnaires aient un droit préférentiel de souscription.

Lorsque le gérant réalise une augmentation complète ou partielle de capital conformément aux indications ci-dessus, il sera tenu de prendre les mesures d'amendement de cet article de manière à enregistrer les changements et le gérant est autorisé à prendre les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels amendements en accord avec la loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Sauf mention contraire explicite ou implicite, les termes «action» et «actions» ou «actionnaire» et «actionnaires» utilisés dans les articles présents représentent les actions A et les actions B ainsi que les actionnaires détenteurs respectifs de ces actions.

Dans les limites et selon les termes exprimés par la loi, la Société peut acheter ses propres actions.

3.- Que par décision du 20 octobre 2004, une copie de cette décision, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 1.630,- (mille six cent trente euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 153.768,- (cent cinquante trois mille sept cent soixante huit euros) à EUR 155.398,- (cent cinquante cinq mille trois cent quatre vingt dix huit euros),

par l'émission de 815 (huit cent quinze) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux euros) chacune (actions «A»), toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 2.148,5376 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 1.751.057,97 (un million sept cent cinquante et un mille cinquante-sept euros et quatre-vingt-dix-sept centimes),

et a accepté la souscription de ces nouvelles actions par les 30 (trente) actuels actionnaires de la société, et ce au prorata de leur participation actuelle, et lesquels sont plus amplement renseignés sur la prédite décision du 20 octobre 2004,

lesquels ont souscrit, dans les proportions telles qu'indiquées sur les 30 (trente) bulletins de souscription annexés audit procès-verbal, à la totalité des 815 (huit cent quinze) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux euros) chacune (actions «A»), toutes augmentées d'une prime d'émission de 2.148,5376 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 1.751.057,97 (un million sept cent cinquante et un mille cinquante-sept euros et quatre-vingt-dix-sept centimes),

et les libèrent moyennant une contribution en espèces totale de EUR 1.752.687,97 (un million sept cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-dix-sept centimes).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 1.752.687,97 (un million sept cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 155.398,- (cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

English version:

«The company has a subscribed and issued capital of EUR 155,398.- (one hundred and fifty-five thousand three hundred and ninety-eight Euros), divided into shares comprising:

- i) 62,199 (sixty-two thousand one hundred and ninety-nine) redeemable shares having a par value of 2.- EUR (two Euros) each («A» shares)
- ii) 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares having a par value of 2.- EUR (two Euros) each allocated to the unlimited shareholder («B» shares).»

Traduction française:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 155.398,- (cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros), divisés par actions comprenant:

- i) 62.199 (soixante-deux mille cent quatre-vingt-dix-neuf) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux euros) chacune (actions «A»)
- ii) 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux euros) chacune allouées au gérant (actions «B»).

Frais - Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 20.220,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la société comparante l'a requis de documenter la modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Deschenaux, F. Franzina, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 28, case 12.– Reçu 17.526,88 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

J. Delvaux.

(089108.3/208/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.C.p.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.976.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 629/2004 en date du 20 octobre 2004 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(089109.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

MOTWIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 8.351.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires, par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 janvier 2005 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (04742/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

INDIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.263.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of INDIAN INVESTMENT COMPANY (the «Company») will be held at 11.00 a.m. (local time) on 25 January 2005 at the registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the financial year ended 30 September 2004 and to approve the Auditors' report thereon;
2. To approve the balance sheet, profit and loss accounts as of 30 September 2004 and the allocation of the net profits;
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended 30 September 2004;
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next annual general meeting of shareholders and until his or her successor is duly elected:
The Hon. James Ogilvy, Roberto Seiler, André Elvinger, Simon Airey, Laurence Llewellyn, Antonio Thomas and Jacques Elvinger;
5. The election of the Auditor for the ensuing year;
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

Only shareholders on record at the close of business on 21 January 2005 are entitled to vote at the Annual General Meeting of shareholders and at any adjournments thereof.

Proxy Forms are available free of charge at the registered office of the Company.

Shareholders are advised that the resolutions are not subject to specific quorum or majority requirements.

I (04889/755/25)

By order of the Board of Directors.

SUJEDO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 26.145.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires, par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 janvier 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 octobre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2004.
4. Divers.

I (04741/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

DIGITAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 66.323.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on Wednesday January 26, 2005 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at September 30, 2004
4. Discharge to the Directors
5. Allotment of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

I (04904/584/22)

By order of the Board of Directors.

DEXIA LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.211.

Les actionnaires de DEXIA LUXPART sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 17 janvier 2005 à 11.00 heures au siège social de la SICAV, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2004; affectation des résultats;
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires au porteur désireux de participer à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant la date de l'Assemblée auprès de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (04781/755/22)

Le Conseil d'Administration.

AVIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 82.153.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 26 janvier 2005 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 28 mai 2004 n'a pas pu délibérer valablement quant à la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04815/755/17)

Le Conseil d'Administration.

CREOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.349.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 26 janvier 2005 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement quant à la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04816/755/17)

Le Conseil d'Administration.

SAILBOAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 44.497.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 janvier 2005 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et attribution des résultats aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Ratification de la cooptation de M. Marc Schmit comme administrateur en remplacement de Mme M.-Rose Dock.
5. Elections statutaires des Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans.

II (04860/521/16)

Le Conseil d'Administration.

LYSIDOR S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 6.829.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 17 janvier 2005 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilan et compte des Profits et Pertes au 31 décembre 2003,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes,
5. Divers.

II (04861/520/15)

Le Conseil d'Administration.

C.T.-A&A S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 74.654.

The shareholders are convened to assist to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, on January 14, 2005 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. a) Report on the transactions of the liquidation of the company;
b) Report on the patrimonial and financial situation of the company at the day of the General Meeting;
c) Report on the (possible) liability actions to be taken against the former directors of the company;
2. Resignation of the liquidator;
3. Discharge to the liquidator;
4. Appointment of a new liquidator;
5. Miscellaneous.

II (04883/751/17)

The liquidator.

SOCINAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 75.661.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le lundi 17 janvier 2005 à 11.00 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2003 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

II (04899/3560/14)

Le Conseil d'Administration.
